



**Communauté de communes  
du canton de Lorris**  
Arrondissement de Montargis  
Département du Loiret

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 7 SEPTEMBRE 2011**

\*\*\*\*\*

**Date de la convocation : 24 août 2011**

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29                      - votants : 29                      - présents : 29

L'an deux mil onze, le 7 septembre, à 20 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Guy BAILLEUL.

**Etaient présents :**

- Délégués de Chailly-en-Gâtinais : Monsieur Gérard DALAIGRE, Madame Danièle COFFINEAU
- Délégués de Coudroy : Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur Hervé CHARPENTIER
- Délégués de La Cour-Marigny : Monsieur Jean VALLEE, Madame Carole LEGAY
- Délégués de Lorris : Messieurs, Jean-Paul GODFROY, Gérard PERENOM, Bernard PHILIPPEAU, Bernard MAILLET
- Délégués de Montereau : Monsieur Jean DEBOUZY, Monsieur Jack LOQUET
- Délégués de Noyers : Monsieur Guy MEZARD, Madame Monique BOURASSIN
- Délégués d'Oussoy-en-Gâtinais : Monsieur Guy BAILLEUL, Monsieur André LEBOEUF
- Délégués d'Ouzouer-des-Champs : Monsieur Yves FLOREZ, Monsieur Jean-Luc JOUANNEAU
- Délégués de Presnoy : Messieurs James COUSIN, Richard SENEGAS
- Délégués de Saint-Hilaire- sur-Puiseaux : Monsieur Patrice VIEUGUE, Monsieur Michel VIEUGUE
- Délégués de Thimory : Monsieur Pierre-Antoine VALLEE, Madame Martine GALLIER
- Délégués de Varennes Changy : Messieurs Jean-Marie CHARENTON, Alain GREAU, Madame Evelyne YANG
- Délégués de Vieilles- Maisons : Monsieur Daniel LEROY, Madame Maryse GODEAU

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Marie POIRON remplacé par Monsieur Hervé CHARPENTIER  
Monsieur Pascal CHEVY remplacé par Madame Martine GALLIER  
Madame Anny-France ANDRE remplacé par Madame Maryse GODEAU

**Absents :**

Monsieur Thierry BOUTRON remplacé par Monsieur Jean-Luc JOUANNEAU

Présents : Monsieur le Conseiller Général Denis GODEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire:**

Monsieur Jean-Marie CHARENTON

Monsieur Alain GREAU quitte la séance pour la délibération 2011-58 et revient en séance pour la délibération 2011-59

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2011**

Le compte-rendu du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du nouveau Commandant de la Brigade de Lorris par l'Adjudant-Chef Madame Karine BAFOIL.  
Présentation du nouveau Trésorier de Lorris Monsieur Jean-Yves CARLA.

## 2011-56 Programmation 2011 – Travaux Voirie – Choix de l'entreprise

Pour l'année 2011, la Communauté a lancé une consultation pour réaliser sur l'ensemble de son territoire des travaux de voirie. Le marché ne comportait ni options ni variante. Les travaux sont les suivants :

➤ **Tranche ferme :**

**Chailly en Gatinais :**

Route de Noyers,  
Route de Chevillon (Romaison),  
Rue de la Pâture aux Bœufs,  
Route de Romaison

**Noyers :**

Allée des Anémones (La Borde)  
Rue des Genièvres,  
Chemin du petit Château

**Oussoy en Gatinais :**

Route de Varennes

**Varennes-Changy :**

Route de la Grande Cour  
Route d'Oussoy

**Lorris :**

Rue du 8 mai,  
Route de la Fromonière,  
Rue du Petit Château

➤ **Tranche conditionnelle 1 :**

**Thimory :** Champ Fleury

➤ **Tranche conditionnelle 2 :**

**La Cour Marigny :** Chemin des Aulnes

3 entreprises ont répondu à la consultation suivante :

	<b>Tranche ferme montant HT</b>	<b>Tranche conditionnelle 1 Montant HT</b>	<b>Tranche conditionnelle2 Montant HT</b>	<b>Solution globale TTC</b>
<b>Eurovia</b>	516 651,33 €	36 096,65 €	32 781,85 €	700 293,68 €
<b>Vauvelle</b>	422 003,15 €	28 370,25 €	25 591,05 €	<b>569 253,48 €</b>
<b>Meunier</b>	688 783,08 €	47 465,00 €	42 314,65 €	931 161,03 €
<b>Estimation du maître d'œuvre</b>	591 178,25 €	42 170,00 €	37 762,50 €	802 648,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de **RETENIR** la proposition de la société VAUVELLE pour un montant de 569 253,48 € TTC comprenant la tranche ferme et les deux tranches conditionnelles.

## 2011-57 Programmation 2011 – Point à temps – Choix de l'entreprise

Pour l'année 2011, la communauté a lancé une consultation pour un programme de point à temps sur son territoire. Les besoins sont estimés à 25 Tonnes pour l'ensemble des communes ayant répondu.

**Estimatif :**

A la tonne : 1400 € HT

Total estimatif : 41 620 € HT

4 entreprises ont été consultées

4 entreprises ont répondu (date limite le 22 aout 2011)

<b>Nom des entreprises</b>	<b>Prix à la tonne HT</b>	<b>Total estimatif sur la base</b>
----------------------------	---------------------------	------------------------------------

		<b>de 25 T</b>
Entreprise MERLIN (Villemandeur)	1 290 € ht	38 571 €
Entreprise VAUVELLE	1 220 € ht	36 478 €
Entreprise TPCM (Nogent sur Vernisson)	1500 € ht	44 850 €
Entreprise MEUNIER (Nogent sur Vernisson)	1401,70 € ht	41 910,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- de **RETENIR** la société VAUVELLE pour un prix de 1 220 € la tonne HT toutes prestations comprises.

*Il est précisé à la demande de Monsieur le Maire de Vieilles-Maisons que les enrobés à froid avant la mise en place du point à temps doivent être gérés pour l'année 2011 par la Commune.*

**2011-58 : Campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs – Marché de travaux – Convention de mandat**

**1-Historique de la campagne :**

La Communauté de Communes a lancé une campagne de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif sur le territoire avec une participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 60%.

Je vous en rappelle l'historique :

43 conventions relative à l'exécution d'une enquête parcellaire pour la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif ont été signés entre mai 2010 et juin 2010 ;

Les enquêtes ont été réalisées en septembre 2010 avec une Présentation des enquêtes aux personnes concernées en juillet 2011. Le retard pris dans le dossier soit 10 mois est lié à la défaillance du cabinet Buffet maître d'œuvre qui s'en est expliqué suite à une mise en demeure faite par la communauté.

**2- Marché de Travaux**

Une consultation a été lancée sur la base suivante

Lot 1 : 13 assainissements maximum – St Hilaire sur Puiseaux- Varennes - Oussoy et Ouzouer

Lot 2 : 14 assainissements maximum- Lorris - Coudroy - Vieilles Maisons - La Cour Marigny et Montereau

Lot 3 : 12 assainissements maximum – Chailly – Noyers - Thimory et Presnoy

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant maximum ni minimum

4 offres ont été présentées :

Entreprises	Estimatif Cabinet BUFFET	Entreprise GREAU	NGGTP	SARL CAILLAT TP	Merlin TP Environnement
Lot 1	170 512.50 € H.T.	<b>131 312.85 € H.T.</b>	143 146.10 € H.T.	157 615.00 € H.T.	
Lot 2	160 849.25 € H.T.		<b>133 025.50 € H.T.</b>	151 235.50 € H.T.	224 786.45 € H.T.
Lot 3	164 864.00 € H.T.		<b>124 608.90 € H.T.</b>	143 347.50 € H.T.	
<b>Total</b>	<b>496 225.75 € H.T.</b>	<b>131 312.85 € H.T.</b>	<b>400 780.50 € H.T.</b>	<b>452 198.00 € H.T.</b>	<b>224 786.45 € H.T.</b>

Offres les mieux disantes

Entreprises	Entreprise GREAU	NGGTP
Lot 1	131 312.85 € H.T.	
Lot 2		133 025.50 € H.T.
Lot 3		124 608.90 € H.T.
<b>Total marché</b>	<b>388 947.25 € H.T.</b>	

**3- Convention avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie**

Parc d'activités du Pays de Lorris – B.P. 7 – 45260 LORRIS

Tel. : 02.38.92.31.11 – Fax. : 02.38.92.38.88

www.paysdelorris.com

Une première convention a été signée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention portant sur les enquêtes parcellaires. Une aide de 60 % a été apportée pour un montant de 7 172 €.

Une deuxième convention devra être signée avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie portant sur le marché de travaux. Cette convention interviendra qu'après accords des propriétaires sur le projet (convention)

Il est nécessaire de demander une autorisation auprès de l'Agence de l'Eau pour une dérogation pour commencement anticipée des travaux de réhabilitation

#### **4- Convention de mandat**

Suite à la présentation en entretien individuel des enquêtes parcellaires et du devis estimatif auprès des particuliers, il convient de soumettre une convention de mandat auprès des usagers intéressés pour fixer

- les conditions de réalisation des travaux
- le montant définitif des travaux
- le montant des subventions perçues
- les conditions de remboursement des travaux pour les particuliers

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité ( 28 présents) :**

- **de RETENIR** pour le lot 1 l'entreprise GREAU de Varennes-Changy pour un montant de 131 312.85 € H.T., lot 2 et 3 NGTP pour les montants respectifs de 133 025.50 € H.T. et 124 608.90 € H.T.

- **de DEMANDER** à l'Agence de l'Eau Seine Normandie une dérogation anticipée pour commencer les travaux le plus tôt.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté et l'Agence de L'eau.

-**d'APPROUVER** la convention type de mandat pour la mise en conformité de dispositif d'assainissement non collectif confiée à la Communauté de Communes à passer avec les particuliers.

#### **2011-59 : Création de la commission intercommunale des impôts directs**

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'instituer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission doit être créée par délibération adoptée à la majorité simple du Conseil Communautaire avant le 1er octobre pour être applicable l'année suivante.

La commission intercommunale des impôts directs intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour participer à la mise à jour des bases **d'imposition des locaux commerciaux et industriels et biens assimilés proposée par l'administration fiscale.**

Par ailleurs, il est rappelé que c'est avec l'intercommunalité que les entreprises ont le lien fiscal le plus fort puisque la plus grande partie de la fiscalité économique est encore aujourd'hui perçue par les intercommunalités.

Elle est composée de 11 membres à savoir :

- le Président de l'EPCI (ou un Vice-président délégué)
- et 10 commissaires.

Activité de la CIID:

La CIID, en lieu et place des commissions communales :

- **participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,**

- **donne un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées à l'administration fiscale**

Il est important de noter que cette commission n'est pas compétente pour les locaux d'habitation. Les commissions communales des impôts directs existantes continuent donc à examiner comme par le passé les éléments liés aux locaux d'habitation.

#### Modalités de désignation des membres de la commission :

Lorsqu'un EPCI a décidé de créer une commission intercommunale des impôts directs, son organe délibérant doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont un domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de l'EPCI).

Ces personnes doivent remplir les conditions édictées au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts :

- être de nationalité française,
- être âgées d'au moins 25 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

De plus, elles doivent être inscrites aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires, et des 20 propositions de Commissaires et suppléants, est à transmettre au directeur des services fiscaux, qui désigne les 10 titulaires et leurs suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI. La condition de création d'une commission intercommunale des impôts directs, avant le 1er octobre 2011, emporte l'exercice de ses compétences à partir du 1er janvier 2012.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, (1 voix contre) :**

- **DECIDE** la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs dont les compétences seront exercées dans le périmètre territorial de la Communauté de Communes du Canton de Lorris à dater du 1er janvier 2012.

-**AUTORISE** à solliciter les communes membres de la Communauté de Communes du Canton de Lorris pour la désignation de membres titulaires et suppléants. A partir de ces propositions de désignation, le Conseil de Communauté dressera une liste de 20 membres titulaires et 20 membres suppléants dans laquelle le Directeur des Services Fiscaux du Loiret choisira 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

*Il est convenu que la Communauté de Communes demandera à chaque commune par courrier ; de nous faire 2 propositions pour les membres titulaires et 2 pour les suppléants, sauf pour la commune de Varennes dont le nombre est porté à 3 pour chaque et de la commune de Lorris au nombre de 4*

#### **2011-60 : Subvention Agence de développement Economique du Loiret**

\*\*\*\*\*

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes à l'agence de développement économique du Loiret géré sous forme associative, je vous propose de verser à l'ADEL une subvention d'un montant de 2 891 € (Population de 9636 Habitants en recensement population 2010). Le montant de la cotisation des communautés de communes a été fixé pour l'année 2011 sur la base de 0,30 € par habitant.

Il est indiqué que le représentant des intercommunalités à fiscalité propre siégeant au Conseil d'Administration de l'ADEL est pour le Montargois Monsieur Jean Jacques MALET, de la Communauté de Communes du Bellegardois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

**- D'accepter le versement à l'ADEL d'une subvention d'un montant de 2 891 €.**

### **2011 Devis Etude projet Méthanisation**

Un projet de Construction d'une unité de méthanisation collective porté par 8 éleveurs et agriculteurs du secteur est en cours de réflexion. La Chambre d'Agriculture propose de réaliser pour le compte des responsables du projet de réaliser une étude exhaustive de recensement des besoins en chaleur des entreprises lorriçoises. L'objectif de cette étude est de connaître l'ensemble des structures (collectivités) de Lorris qui utilisent de la chaleur pour leur fonctionnement et qui seraient potentiellement intéressés par la fourniture de chaleur provenant de la méthanisation.

Cette étude qui serait réalisée par la Chambre d'Agriculture serait la première étape avant la réalisation d'une étude de faisabilité d'un bureau d'étude pour préciser les paramètres de la mise en œuvre du projet (investissements, production, aspects économiques)

La Chambre d'Agriculture demande pour cette première étude un montant de 3 408,60 € ttc.

*PAS DE DELIBERATION PRISE*

*Le Conseil Communautaire décide de surseoir à cette demande qui sera examiné ultérieurement sur des éléments plus précis (intérêt public du projet ? rôle précis de la communauté dans ce projet ? les autres possibilités de subventionnement notamment du pays du Gâtinais ?)*

### **2011-61 : Modification du tableau des effectifs – Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent du poste de technicien à temps complet**

La prise de compétence Voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2011 rend nécessaire l'emploi d'un personnel compétent en la matière pour suivre au niveau de la Communauté cette compétence.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet

Vu l'article 34 de la loi précitée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

**- de CREER** à compter du 1er janvier 2012, au tableau des effectifs un emploi permanent de Technicien Territorial à temps complet conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des techniciens.

**- d'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes.

### **2011-62 : Convention de mise à disposition d'un adjoint administratif aux communes de la Communauté**

\*\*\*\*\*

Suite à un CAE, un agent a été recruté par voie contractuelle par la Communauté pour une durée d'une année pour être mis à disposition des communes et de la Communauté de Communes. 4 communes à ce jour ont demandé le service de cette personne.

Il s'agit des Communes de Montereau, Vieilles Maisons, Oussoy en Gatinais et Thimory. Il est rappelé qu'en cas de congé maladie de secrétaires de mairie, des heures pourront être affectées aux autres communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :**

**- d'APPROUVER** les termes de ladite convention prévoyant cette mise à disposition ainsi que les conditions financières.

## Tour de table :

### Information de Monsieur Guy Bailleul

Il informe qu'un avenant au bail avec Monsieur Duschêne va être signé pour disposer d'un local supplémentaire de 18 M2 pour les Restos du Cœur pour un montant de 60 € de plus par mois..

Une demande de subvention de la part du Musée Georges Lemoine a été faite pour acquérir un bâtiment. Pas de suite à donner dans l'immédiat par la Communauté

**Monsieur Jean DEBOUZY** : Il demande la gratuité pour les communes en matière de redevance spéciale du au SICTOM pour les bâtiments communaux et l'intégrer dans l'acte de vente dans le cadre de la cession . Monsieur Bailleul demande aux communes de vérifier la TEOM sur leurs bâtiments communaux.

**Monsieur Jean-Paul GODFROY** précise qu'il a reçu la société Orange au sujet de la couverture du territoire de Lorris en matière téléphonie mobile et notamment au niveau du Gué L'Evêque. Il s'est fait confirmer que la société Orange considère qu'il y a couverture du site à partir du moment où la réception du mobile se fait à l'extérieur . La société ne tient pas compte de la réception à l'intérieur des locaux.

### **Intervention de Monsieur GODEAU**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50

Guy BAILLEUL  
  
Président de la Communauté

